



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 11 MAI 2010 à 18 heures 30**

**Mairie
d'ESCAUDŒUVRES
59161 - BP N° 13
Tél. 03.27.72.70.70
Fax 03.27.72.70.92**

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 29 avril 2010, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice ÉGO, Maire.

Etaient Présents : MM. ÉGO Patrice – MORY Nicole – MORCHOISNE Maurice – CANDELIER Anne.Sophie – PLATEAU André – DOMISE.PAGNEN Gérard – DHAUSSY Marie-Thérèse – DERICKXSEN Thérèse – CARDON Raymond – THELLIEZ Jean.Marc – LEMAIRE Claude – PIGOT Raymond – GAY Joëlle – BRASSART Marie.Josée – JOURDAIN David -COLAU Johann – DE SOUSA José – LEROY Isabelle – COQUEREL Alain - .

Formant la majorité en exercice

Absents excusés avant donné procuration : MM. LEFEBVRE Guy – RICHEZ Annick – MONNIER Jeannine – PEREIRA Fabienne - BARATA RODRIGUES Wendy – VANDEVILLE Jean.Pierre – DESPIERRE Claudine - .

Absent excusé : M. CACHEUX Guy.- .

Madame MORY Nicole a été élue Secrétaire.

1 - Organisation et fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de juillet et août 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le succès que rencontrent chaque année les Accueils de Loisirs Sans Hébergement auprès des enfants et des parents. La commission communale des sports, loisirs, jeunesse et le bureau municipal se sont réunis afin d'examiner les conditions de fonctionnement de ces Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Cette année encore tout a été mis en œuvre afin que les enfants de la commune passent un excellent séjour.

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance à l'assemblée des modalités d'organisation et de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement qui se déroulent en juillet et août prochains.

En juillet un accueil de loisirs 'maternelle' (de 2 à 6 ans) et un accueil de loisirs adolescents – préadolescents (de 7 à moins de 16 ans) fonctionneront du lundi 5 juillet au vendredi 23 juillet 2010.

En août un accueil de loisirs 'maternelle' (de 2 à 6 ans) et un accueil de loisirs adolescents – préadolescents (de 7 à moins de 16 ans) fonctionneront du lundi 2 août au vendredi 20 août 2010.

Les vacances sportives seront organisées en juillet et août pour les enfants de 7 à 14 ans. Elles fonctionneront en juillet du lundi 5 au vendredi 23 et en août du lundi 2 au vendredi 20 août.

Les tarifs 2010 pour les inscriptions aux accueils de loisirs de juillet et août repas non compris pourront être fixés comme suit :

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT				
Revenus annuels	Enfants d'Escaudœuvres Ou scolarisés à Escaudœuvres	Enfants d'Escaudœuvres Bénéficiant de l'aide au temps libre	EXTERIEURS Non-scolarisés à Escaudœuvres	EXTERIEURS Bénéficiant de l'aide au temps libre
Jusqu'à 11.999€	35,25 €	- 2 €par jour de présence	79,50 €	- 2 €par jour de présence
De 12.000 à 16.999€	55,25 €	- 2 €par jour de présence	111,50 €	- 2 €par jour de présence
Supérieur à 17.000€	70,50 €	- 2 €par jour de présence	135,00 €	- 2 €par jour de présence

ACCUEIL DE LOISIRS – VACANCES SPORTIVES				
Revenus annuels	Enfants d'ESCAUDŒUVRES Ou scolarisés à Escaudœuvres	Enfants d'ESCAUDŒUVRES Bénéficiant de l'aide au temps libre	EXTERIEURS Non-scolarisés à Escaudœuvres	EXTERIEURS Bénéficiant de l'aide au temps libre
Jusqu'à 11.999€	50,25 €	- 2 €par jour de présence	94,50 €	- 2 €par jour de présence
De 12.000 à 16.999€	70,25 €	- 2 €par jour de présence	126,50 €	- 2 €par jour de présence
Supérieur à 17.000€	95,25 €	- 2 €par jour de présence	150,50 €	- 2 €par jour de présence

Le tarif des repas pourra être fixé comme suit :

- Enfant de plus de 6 ans	2,60 €uros
- Pour 2 enfants et plus (+ de 6 ans) de la même famille	2,45 €uros
- Enfant de moins de 6 ans	2,34 €uros
- Pour 2 enfants et plus (- de 6 ans) de la même famille	2,18 €uros
- Frais de garderies – l'heure forfaitaire	1,00 €uro

L'encadrement pour chacun des Accueils de Loisirs Sans Hébergement sera assuré par 1 directeur (ou 1 directrice) diplômé(e) et un directeur (ou directrice) adjoint(e).

La rémunération du personnel d'encadrement sera établie comme l'an dernier en fonction du barème suivant, en tenant compte des rémunérations attribuées dans les autres collectivités et sur les conseils de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Les rémunérations sont nettes tout compris (frais de déplacement, heures supplémentaires...)

- Directeurs	2 096,38 € net mensuel
- Directeurs adjoints	1 677,10 € net mensuel
- animateurs BAFA spécialisé	1 110,00 € net mensuel
- animateurs BAFA	720,65 € net mensuel
- animateurs stagiaires	670,65 € net mensuel
- animateurs Non Diplômés	620,65 € net mensuel
- Aides animateurs	289,26 € net mensuel

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Nicole MORY, Adjointe aux Sports Loisirs Jeunesse.

Madame Nicole MORY : « Nous avons décidé de proposer à votre assentiment une petite augmentation pour les enfants de l'extérieur, il n'y en avait pas eu depuis plus de 5 ans. L'ensemble des tarifs n'a d'ailleurs pas évolué depuis. Nous avons donc décidé d'augmenter un peu les tarifs applicables aux enfants de l'extérieur pour diminuer la participation de la mairie, même à ce nouveau tarif on peut dire que ce n'est pas cher, nous nous sommes renseignés auprès des communes des environs nous sommes malgré cette augmentation proposée bien en dessous des tarifs qu'elles appliquent. Il y a une augmentation de 3 euros pour la première tranche, la plus grosse augmentation étant sur les deux autres tranches où là il y a 25 euros en plus par rapport aux tarifs des autres années. Il faut savoir que c'est pour 3 semaines. Dans les autres centres c'est pratiquement le tarif demandé pour une semaine. Cette année l'aide au temps libre remplace les anciens bons vacances qui étaient déduits systématiquement avant, mais nous nous sommes rendus compte en faisant les pointages que des parents ne payaient pratiquement rien ils payaient 5 euros pour les trois semaines alors que les enfants ne venaient que deux ou trois jours. Ce système pénalisait les parents qui mettent au centre leurs enfants tous les jours. Nous quand on prévoit les activités surtout les activités payantes on retient pour un certain nombre d'enfants et ce jour là. Les enfants ne viennent pas ; mais la mairie est obligée de payer en totalité car les activités sont réservées dès le mois d'avril : mais pour un nombre donné afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels pour les groupes et cela pose un problème et a une incidence financière. »

Madame MORY demande s'il y a des questions particulières ou des remarques.

Monsieur José DE SOUSA Conseiller Municipal, demande : « Pourquoi vous ne faites pas payer à la semaine ? »

Madame MORY : « Qu'est-ce que cela changerait ? »

Monsieur DE SOUSA : « Les parents qui ne veulent pas ou ne peuvent pas mettre leur enfant les trois semaines mais deux semaines ? »

Madame MORY : « Les parents n'hésitent pas de toute manière ils savent que leurs enfants payent la semaine et la cantine et les enlèvent quand ils en ont envie donc ils payent l'inscription totale soit les trois semaines. D'autre part cela facilite le travail de la comptabilité parce qu'à présent tout passe par la trésorerie donc ils règlent à la fin du centre avec la cantine et très souvent lorsque les enfants ne sont pas là les repas ne leur sont pas facturés. Si leur enfant ne viennent pas il n'est pas question de leur facturer un repas. »

Monsieur le Maire intervient : « Si nous faisons payer à la semaine, imaginons qu'il y ait 100 enfants la première semaine, la deuxième semaine il y a 200 enfants, la troisième semaine 110. Comment fait-on avec nos animateurs ? Cela poserait un énorme problème au niveau du personnel d'encadrement. A ce jour, les équipes d'encadrement sont déjà constituées. Partout les centres de loisirs durent trois semaines. Lorsqu'un parent s'engage, il s'engage pour la session complète juillet ou août. Si nous avons beaucoup de demande pour une semaine nous prendrions des dispositions. »

Madame MORY : « Nous adaptons déjà les tarifs d'inscriptions en fonction de la durée du séjour de l'enfant, ce sont des exceptions mais nous en tenons compte car quelquefois les parents nous indiquent qu'ils doivent partir en vacances de fait les enfants ne sont que deux semaines au centre. Mais comme le disait Monsieur le Maire il nous est impossible en mai ou avril de constituer des équipes d'encadrement pour 80 ou 100 enfants par contre pour les adolescents, pré-adolescents et se retrouver avec 40 enfants, pendant une semaine. Nous ne pouvons pas recruter un animateur à la semaine. »

Monsieur DE SOUSA : « Les tarifs sont moins chers que les autres communes ? Sans tenir compte des bons vacances ? »

Madame MORY : « Oui, nous sommes moins chers ! »

Monsieur le Maire : « A titre d'exemple à Neuville-Saint-Rémy les enfants paient toutes les activités auxquelles ils participent en plus du droit d'inscription pour un mois. »

Madame MORY : « Effectivement à Neuville-Saint-Rémy toutes les activités sont payantes ainsi que les sorties. »

Monsieur DE SOUSA : « C'est important de la dire je pense et c'est tout à votre honneur c'est ça qu'il faut dire. Un enfant pour des revenus jusqu'à 12.000 ça revient pour les parents à 5 euros pour 3 semaines, 25 euros pour 3 semaines et 40 euros pour 3 semaines. C'est à dire pour la tranche moyenne 1 euro par jour ça veut dire que c'est gratuit on paie absolument tout. Je ne suis pas contre ! On n'est pas contre ! »

Madame MORY : « C'est pour cela que nous avons revu les tarifs à la hausse pour les enfants extérieurs. En fait pendant les petites vacances ou pour les garderies périscolaires ça coûte 25 euros la journée pour les enfants de l'extérieur. Nous nous sommes dit l'an dernier c'était 58 euros pour la première tranche cela correspondait à deux mercredis pour 3 semaines de vacances. C'est la raison pour laquelle nous avons augmenté les tarifs extérieurs. »

Monsieur le Maire explique que les tarifs restent très abordables. La rémunération du personnel d'encadrement est conforme à la réglementation.

Madame MORY explique que les tarifs d'inscription aux centres sportifs sont plus élevés que pour les autres centres car les activités sportives sont chères. Un stage de football par exemple coûte 260 euros la semaine. »

Monsieur DE SOUSA demande : « Sur l'encadrement les rémunérations sont nettes tout compris (frais de déplacement, heures supplémentaires) c'est à dire les repas sont payés c'est ça ? »

Madame MORY : « Oui le repas est pris en charge par la Municipalité. On ne peut pas retirer de leurs salaires des avantages en nature ce ne serait pas légal contrairement aux personnels de service qui travaillent à la cantine. »

Monsieur DE SOUSA : « Cela veut dire que lorsque les animateurs déjeunent, ils sont aussi en service ? »

Madame MORY : « Tout à fait. »

Monsieur DE SOUSA : « Il me semble qu'il y a quelques années vous aviez incité des jeunes à passer leur BAFA. »

Madame MORY : « Tout à fait. On retrouve ces jeunes gens dans les équipes d'encadrement. Ils ont pour la plupart terminé leur cursus BAFA. Il reste deux jeunes gens qui doivent achever leur formation pour le perfectionnement. Une jeune fille doit faire son stage en juin et l'autre qui est étudiant le fera en septembre. Nous avons aidés 13 jeunes qui ont tous remboursé leur formation BAFA. »

Madame Thérèse DERICKXSEN, conseillère municipale, indique que les enfants sont très heureux de participer aux centres de loisirs d'Escaudœuvres car ils ont beaucoup d'activités intéressantes quel que soit leur âge. »

Madame MORY précise que pour les centres sportifs l'activité rafting a été supprimée cette année et remplacée par le canoë kayak à la base nautique de Cambrai. Les Centres sportifs coûtent très chers. Les transports sont pris en charge par la commune et ne rentrent pas dans le budget du centre.

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur les modalités d'organisation et de fonctionnement telles que présentées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les modalités d'organisation et de fonctionnement des A.L.S.H. du mois de juillet et août telles que présentées,
- Adopte les tarifs d'inscription pour les A.L.S.H. de juillet et août tels que présentés,
- Adopte les tarifs de cantine pour les A.L.S.H. de juillet et août tels que présentés,
- Adopte le tarif applicable aux garderies pour les A.L.S.H. de juillet et août tel que présenté,
- Dit que les crédits nécessaires au fonctionnement des A.L.S.H. sont prévus au budget primitif de l'exercice 2010.

La séance est levée à 18 heures 50.